

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2015/11/24-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 novembre 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre de la RIFSEEP,

Vu la circulaire du 17 août 2015 portant modalités techniques de liquidation du RIFSEEP,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE :

OBJET : Modalités de mise en œuvre du RIFSEEP

Le conseil d'administration approuve les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE) au sein d'Aix-Marseille Université pour les personnels titulaires de la filière administrative au 1^{er} janvier 2016.

Cette délibération est adoptée par :20 voix pour et 4 abstentions

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 24 novembre 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

